

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Informations sur le produit

Nom du produit : QUATTRO II

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S.
28, boulevard Camélinat
F-92230 GENNEVILLIERS
FRANCE
Tél: 01 40 85 50 50
Fax: 01 47 92 25 45
E-mail: francoise.galland@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: 01 40 85 51 15

Téléphone INRS

: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif en cas d'ingestion.

Risque de lésions oculaires graves.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :)

Pictogrammes de danger :



Nocif



Dangereux
pour
l'environne
ment

Phrase(s) R

: R22
R41

Nocif en cas d'ingestion.
Risque de lésions oculaires graves.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

QUATTRO II

Version 1.4

Date de révision: : 24/11/2011

Date d'impression : 24/11/2011

	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
	R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
	S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Information supplémentaire	:	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Concentré émulsionnable (EC)
loxynil (sous forme d'octanoate) 180 G/L
Mécoprop-P (sous forme ester) 290 G/L

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification	Concentration
loxynil octanoate	3861-47-0	223-375-4	Repr.H361d Acute Tox.H301 Eye Irrit.H319 Skin Sens.H317 Aquatic AcuteH400 Aquatic ChronicH410 T N R63 R25 R36 R43 R50/53	22 %
Mécoprop-P ester de	97659-39-7	307-443-1	Acute Tox.H302	38 %



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

QUATTRO II

Version 1.4

Date de révision: : 24/11/2011

Date d'impression : 24/11/2011

butoxyéthanol			Skin Sens.H317 Aquatic AcuteH400 Aquatic ChronicH410 Xn N R22 R43 R50/53	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrolier)	64742-94-5	265-198-5	Asp. Tox.H304 Aquatic ChronicH411 Xn N R65 R66 R67 R51/53	0% - 25%
Alkyl benzène sulfonate de calcium	90194-26-6	290-635-1	Eye Dam.H318 Skin Irrit.H315 Xi R41 R38	0% - 10%

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement** : Traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction** : Eau pulvérisée



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

QUATTRO II

Version 1.4

Date de révision: : 24/11/2011

Date d'impression : 24/11/2011

appropriés Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.



QUATTRO II

Version 1.4

Date de révision: : 24/11/2011

Date d'impression : 24/11/2011

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
aucun(e)

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : brun foncé



QUATTRO II

Version 1.4

Date de révision: : 24/11/2011

Date d'impression : 24/11/2011

Données de sécurité

Point d'éclair : 75 °C

9.2 Autres informations

Densité : env.1,11 g/cm³

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: 611 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat
Dose: > 4,95 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

QUATTRO II

Version 1.4

Date de révision: : 24/11/2011

Date d'impression : 24/11/2011

- Irritation de la peau** : lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
- Irritation des yeux** : lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
- Sensibilisation** : cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- Toxicité pour le poisson** : CL50
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose: 0,25 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les daphnies** : CE50
Espèce: Daphnia magna
Dose: 0,085 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité chronique pour les plantes aquatiques** : CE50b
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
Dose: 1,68 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés** : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

QUATTRO II

Version 1.4

Date de révision: : 24/11/2011

Date d'impression : 24/11/2011

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

Numéro ONU : 3082
Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (loxynil octanoate, Mécoprop-P ester de butoxyéthanol)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 90
Etiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Numéro ONU : 3082
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (loxynil octanoate, Mécoprop-P ester de butoxyéthanol)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
No EMS Numéro : F-A,S-F
Polluant marin : oui

ICAO/IATA

Numéro ONU : 3082
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (loxynil octanoate, Mécoprop-P ester de butoxyéthanol)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R25 Toxique en cas d'ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

QUATTRO II

Version 1.4

Date de révision: : 24/11/2011

Date d'impression : 24/11/2011

R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.